

Réf: ~~9--2329~~ PAG/DAAG

Rabat, le 14 OCT 2019

Décision

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique

- Vu le dahir n°1-10-17 du 26 Safar 1431 (11 Février 2010) portant promulgation de la loi 16-09 relative à l'Agence nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu le dahir 1-16-134 du 21 Kaada 1437 (25 Août 2016) portant promulgation de la loi n° 39-16 instituant l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique et portant modification de la loi n° 16-09 relative à l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu le décret n°2-10-320 du 16 Joumada II 1432 (20 Mai 2011) portant application de la loi 16-09 relative à l'agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;
- Vu le décret n° 2-11-681 du 28 Hija 1432 (25 Novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des chefs de division et de service dans les administrations publiques ;
- Vu la circulaire n° 7/2013 du Chef de gouvernement relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu l'organigramme de l'AMEE, tel qu'il a été approuvé par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu les nécessités de service,

Décide

Article 1 : de lancer un appel à candidature interne pour occuper le poste suivant :

Poste vacant	Pôle
Service Industrie	Pôle des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique

Article 2 : les agents titulaires ou contractuels, désirant postuler au poste ci-dessus, doivent remplir les conditions suivantes :

- Classés, au moins, au grade d'administrateur de 2^{ème} Grade ou d'Ingénieur d'Etat ou à un grade équivalent ;
- Avoir un diplôme lui permettant l'accès au grade d'administrateur de 3^{ème} Grade ou à un grade équivalent ;
- Avoir au moins 2 ans de service effectif pour les agents titulaires et 3 ans pour les agents contractuels ;
- Peuvent, également, postuler au poste sus indiqué, les agents titulaires et contractuels, classés dans le grade d'administrateur de 3^{ème} Grade ou dans un grade d'indice équivalent, ayant une

ancienneté d'au moins quinze (15) ans de service effectif dont quatre (4) ans au moins dans le grade précité.

Article 3 : La fiche de poste ci-jointe, définit les missions du poste à pourvoir, les conditions et les compétences exigées.

Article 4 : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature ;
- Un CV ;
- Une proposition du (de la) candidat(e) d'un plan d'action ou d'une stratégie de gestion et d'amélioration de la rentabilité du Service de l'industrie;
- Autorisation du Directeur du Pôle auquel le (la) candidat(e) appartient avec un avis de son chef hiérarchique immédiat sur ses compétences professionnelles.

Article 5 : Les dossiers de candidature sont à envoyer à la Direction Générale, avant le ... **04 NOV 2019** à 16h30.

Article 6 : Le Directeur Général de l'AMEE instituera, par décision, un comité pour la sélection des dossiers des candidats(es) respectant les conditions de candidature et pour l'entretien avec les candidats(es).

Article 7 : Le/la candidat(e) sélectionné(e) pour occuper le poste susmentionné, est nommé(e) par décision du Directeur Général de l'Agence.

Article 8 : La présente décision est publiée au site web de l'AMEE et au portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et affichée aux locaux de l'AMEE à Rabat et à Marrakech.

Le Directeur Général

Saïd MOULINE

Définition de fonction Service Industrie

1 – Fonction : Chef du service Industrie

2 – Mission : Développer et promouvoir l'Efficacité Energétique dans le secteur de l'Industrie au Maroc

3 - Relations

Hiérarchie : Division de l'Efficacité Energétique/ Pôle des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique

Clients : Internes/externes : toutes les entités de l'AMEE, les entreprises industrielles, les fédérations industrielles, les zones industrielles, les départements ministériels, les bureaux d'études, les universités, les centres de formations, les bailleurs de fonds, instituts de normalisations, les associations professionnelles, les régions, les offices

Fournisseurs : Internes/externes : toutes les entités de l'AMEE, partenaires nationaux et internationaux, les régions, les industriels, les prestataires, société des équipements d'efficacité énergétiques industriels

4 - Activités principales

- Assurer le suivi de la réalisation des actions préconisées par la loi 47-09
- Concevoir et réaliser les programmes de développement de l'Efficacité Energétique dans l'Industrie
- Assurer le suivi, coordonner et superviser les programmes de développement de l'EEI
- Identifier, évaluer et contribuer à la valorisation du potentiel d'EEI
- Assurer le suivi et coordonner des réalisations des audits énergétiques et veiller à la mise en œuvre des recommandations en matière de l'EEI
- Assurer l'assistance technique des opérateurs en matière de l'EEI
- Assurer le suivi du programme de l'Efficacité Energétique dans l'Industrie, ce programme s'articule autour des axes suivants :
 - Management du programme et support logistique
 - Cadre réglementaire et institutionnel pour supporter la loi sur l'EEI
 - Projets de démonstration
 - Soutien des audits énergétiques et des investissements
 - Formation et labellisation
 - Diffusion de l'information, communication et promotion de l'EEI
- Assurer le suivi de l'encadrement de l'équipe au niveau du service
- Assurer le suivi et l'encadrement des stagiaires au niveau de service industrie
- Améliorer la communication au sein du service

- Assurer la formation sur le tas du personnel au sein du service
- Résoudre les problèmes au niveau du service
- Améliorer l'ambiance du travail au sein du service
- Développer des relations techniques avec les autres entités de l'AMEE
- Contribuer à la veille technologie en matière de l'EEI
- Constitution d'une base de données sur les équipements industriels
- Assurer le suivi de tous types d'études relatif à l'EEI
- Contribution à l'élaboration des modules de formations

5 - Critères de performance :

- Qualité** : Taux de satisfaction des clients, Taux de réclamation des clients fondé
Coûts : Optimiser les coûts
Délais : Taux de respect des délais

6 - Aptitudes :

Vu le décret n° 2-11-681 du 28 Hija 1432 (25 Novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des chefs de division et de service dans les administrations publiques ;

Vu la circulaire n° 7/2013 du Chef de gouvernement relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;

- Classés, au moins, au grade d'administrateur de 2^{ème} Grade ou d'Ingénieur d'Etat ou à un grade équivalent ;
- Avoir un diplôme lui permettant l'accès au grade d'administrateur de 3^{ème} Grade ou à un grade équivalent ;
- Avoir au moins 2 ans de service effectif pour les agents titulaires et 3 ans pour les agents contractuels ;
- Peuvent, également, postuler au poste sus indiqué, les agents titulaires et contractuels, classés dans le grade d'administrateur de 3^{ème} Grade ou dans un grade d'indice équivalent, ayant une ancienneté d'au moins quinze (15) ans de service effectif dont quatre (4) ans au moins dans le grade précité.

Le Directeur Général

Saïd MOULINE